



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

L'ENIM,
LE RÉGIME SOCIAL
DES MARINS

enim
le régime social
des marins

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2024 a été la première année de plein exercice du nouveau conseil d'administration installé en septembre 2023. Les administrateurs se sont appropriés les enjeux de gestion de l'Enim et ont accompagné les actions de modernisation et d'amélioration du service rendu à la population maritime.

En 2024, le conseil d'administration s'est fortement investi sur les actions engagées par l'Enim en matière de prévention des risques professionnels maritimes, qui constitue une politique publique majeure fortement appuyée par les pouvoirs publics. L'importance des enjeux et des attentes justifie cette attention du conseil qui se poursuivra en 2025.

Les administrateurs désignés pour siéger à la commission de recours amiable (CRA) se sont également pleinement saisis de cette nouvelle responsabilité pour examiner les recours formés par les assurés ou les entreprises contre les décisions des services de l'Enim. Leurs travaux ont irrigué le conseil d'administration afin qu'il statue sur des dossiers concernant notamment les accidents de travail maritime. La CRA a ainsi permis d'interroger la pertinence de certains éléments de la réglementation ou du formulaire de déclaration d'accident de travail, dont la refonte fera l'objet d'une réflexion partenariale en 2025.

En s'appropriant les projets de l'Enim et ses enjeux, en constatant unanimement le haut niveau de qualité de service rendu aux assurés et aux entreprises, leurs représentants membres du conseil d'administration apportent un soutien à l'action engagée par les équipes de l'Enim pour poursuivre sa modernisation et œuvrer sans relâche à un service public toujours plus performant.

Ce rapport d'activité rend compte de la dynamique qui irrigue l'activité de l'Enim, que ce soit en matière de service rendu ou d'optimisation de la performance de la gestion, avec notamment la mise en place réussie de l'adresse unique à Saint-Malo et la concrétisation de projets immobiliers importants.

Bonne lecture. »

Mathilde Lignot-Leloup

LE MOT DU DIRECTEUR



L'année 2024 a été une année particulièrement dense, voire parfois rude.

L'Enim a en effet mené à bien de nombreux projets importants, en matière de politique publique, d'amélioration du service rendu ou d'optimisation de la performance de sa gestion, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

2024 a vu des avancées concrètes en matière de prévention des risques professionnels maritimes avec la création d'un département AT-MP, constitué d'un pôle de prévention des risques professionnels maritimes au sein duquel ont été recrutés des conseillers en prévention. Ceux-ci ont commencé à travailler en relation avec les employeurs de leurs secteurs géographiques. Ils contribuent à la mise en œuvre du plan de prévention des risques professionnels maritimes que l'Enim coordonne, en partenariat avec l'IMP. En parallèle, la montée en puissance de l'observatoire de l'accidentologie permettra d'orienter les actions de prévention vers les secteurs les plus accidentogènes.

En matière de service rendu, l'adresse unique à Saint-Malo, couplée avec la rationalisation des adresses mel de contact, constitue une simplification importante pour les personnes qui écrivent à l'Enim. En parallèle, l'Enim renforce ses offres de service dématérialisées.

Le partenariat mis en place avec la CGSS de Guadeloupe est désormais pleinement opérationnel puisqu'un agent de cet organisme, formé à Paimpol, assure un accueil de premier niveau de qualité aux assurés de ce département.

L'Enim poursuit par ailleurs une dynamique politique de gestion immobilière avec la restitution d'un étage au siège de Périgny, la vente de deux étages à Lorient et la cession de l'hôtel des gens de mer de La Rochelle, qui constitue une excellente opération.

Les perspectives pour 2025 sont de poursuivre notre engagement à maintenir le haut niveau de service qui est le nôtre et à développer nos offres de service à destination des marins, actifs et retraités, et de leurs employeurs.

Bonne lecture. »

Laurent Gallet

FAITS MARQUANTS 2024



Journée des agents

JANVIER

- ↳ Création du département accidents du travail et maladies professionnelles (DATMP) et de son pôle prévention des risques professionnels maritimes

AVRIL

- ↳ Entrée en vigueur de l'adresse postale unique à Saint-Malo : Enim
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo
Cedex

MAI

- ↳ Journée des agents à l'ENSM de Nantes
- ↳ Formation à Paimpol des agents de la CGSS de Guadeloupe en vue de l'ouverture d'un accueil physique destiné aux marins guadeloupéens

JUIN

- ↳ Assises de la pêche et des produits de la mer à Lorient



JUILLET

- ↳ Reprise du versement du complément de ressources (ex-indemnités de nourriture)

AOÛT

- ↳ Le dispositif « Bien vieillir » à présent disponible en Occitanie et à La Réunion

SEPTEMBRE

- ↳ Convention de partenariat entre l'Enim et le Comité régional des pêches maritimes d'Occitanie (CRPMEM)



OCTOBRE

- ↳ 99^e Congrès de la fédération des pensionnés de la marine marchande



NOVEMBRE

- ↳ Assises de l'économie de la mer à Bordeaux



DÉCEMBRE

- ↳ Cession de l'Hôtel des gens de mer de La Rochelle et des étages de l'immeuble Massiac à l'Enim de Lorient



EN BREF

L'Enim, le régime social des marins

L'Enim est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget. Sa mission est de gérer le régime spécial de sécurité sociale des gens de mer, du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance, en ce qui concerne les risques vieillesse, décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie, maternité et invalidité.

Il assure une mission d'action sanitaire et sociale au bénéfice de ses ressortissants, qu'ils soient marins ou cotisants employeurs du régime. Il concourt à la définition de la politique de prévention des risques professionnels maritimes.

Dans le cadre de conventions partenariales, l'Enim coordonne l'action des institutions sociales maritimes et participe, le cas échéant, à leur financement. Enfin, il procède à la taxation et au recouvrement des contributions et cotisations sociales des employeurs de marins non assujettis à la DSN dans les Collectivités d'outre-mer, et assure l'accompagnement des marins dans le déroulé de leur carrière (reclassement et surclassement).

SOMMAIRE

AXE 1

P.08 CONSOLIDER LA QUALITÉ DE SERVICE

- 1.1 Enquête de satisfaction : l'Enim à l'écoute de ses bénéficiaires et employeurs
- 1.2 Simplification des modes de contacts
- 1.3 Ouverture d'un accueil physique en Guadeloupe : un engagement pour les marins guadeloupéens
- 1.4 Signature d'une convention entre l'Enim et le CRPMEM Occitanie
- 1.5 Renouvellement des conventions avec les CPS de Polynésie française et de Saint-Pierre-et-Miquelon
- 1.6 Forum retraite et intervention auprès des armateurs
- 1.7 L'Enim, un acteur engagé au cœur des grands rendez-vous maritimes

AXE 2

P.18 DÉVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICE

- 2.1 Être le pilote d'une politique renforcée de prévention des risques professionnels maritimes
- 2.2 Évolutions de l'Espace personnel Enim : une transformation
- 2.3 Mutualisation : renforcer l'efficacité et la coopération inter-régimes en matière de contrôle médical
- 2.4 Action sanitaire et sociale : un engagement au service des usagers

AXE 3

P.28 ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DE L'ENIM

- 3.1 Baromètre du climat social de l'Enim : un engagement pour le bien-être au travail
- 3.2 Télétravail : l'Enim dresse le bilan
- 3.3 Changement d'outil budgétaire et comptable : préparation, formations et mise en production de SINERGI
- 3.4 Cohésion et qualité de vie au travail : l'Enim organise la troisième édition de la journée des agents
- 3.5 Mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

P.36 CHIFFRES CLÉS 2024

AXE 1

CONSOLIDER LA QUALITÉ DE SERVICE

- 1.1 Enquête de satisfaction : l'Enim à l'écoute de ses bénéficiaires et employeurs
- 1.2 Simplification des modes de contacts
- 1.3 Ouverture d'un accueil physique en Guadeloupe : un engagement pour les marins guadeloupéens
- 1.4 Signature d'une convention entre l'Enim et le CRPMEM Occitanie
- 1.5 Renouvellement des conventions avec les CPS de Polynésie française et de Saint-Pierre-et-Miquelon
- 1.6 Forum retraite et intervention auprès des armateurs
- 1.7 L'Enim, un acteur engagé au cœur des grands rendez-vous maritimes

1.1 ENQUÊTE DE SATISFACTION : L'ENIM À L'ÉCOUTE DE SES BÉNÉFICIAIRES ET EMPLOYEURS

La modernisation de l'Enim n'a pu se faire qu'au travers de l'amélioration continue de sa relation de service. À ce titre, la satisfaction de nos assurés est un indicateur majeur dans la mesure des actions mises en œuvre. Les mesures annoncées en 2023 pour le renforcement de l'accueil des ressortissants du régime Enim et déployées en 2024 permettent de maintenir un haut niveau de qualité.

Mesure de la satisfaction : résultats de l'enquête 2024

Afin de mesurer la satisfaction, l'enquête bisannuelle a été effectuée en octobre 2024 et porte sur un panel de 1 056 bénéficiaires, actifs et pensionnés de droit direct ou de droit dérivé et sur un panel de 368 employeurs ou marins non salariés.

L'indice de satisfaction, qui était déjà excellent en 2022 pour les bénéficiaires, est en hausse sur tous les thèmes abordés en 2024. La progression est plus nettement marquée du côté des employeurs et des marins non salariés. Le ressenti de ces derniers au sujet des déclarations sociales DSN et du recouvrement auprès de l'URSSAF est également en forte hausse pour atteindre un taux de satisfaction entre 67 % et 80 % selon les items.

Thèmes évalués par les bénéficiaires	TAUX DE SATISFACTION
La qualité des services rendus par l'Enim	96,6 %
Les moyens de contact	Supérieur à 94 %
L'espace personnel Enim	Supérieur à 91 %
Le site internet de l'Enim	Supérieur à 92 %
L'information et la communication	Supérieur à 97 %

Thèmes évalués par les employeurs et les marins non salariés	TAUX DE SATISFACTION
La qualité des services rendus par l'Enim	92,4 %
Les moyens de contact	Supérieur à 92 %
L'espace personnel Enim	Supérieur à 83 %
Le site internet de l'Enim	Supérieur à 78 %

Transition vers la dématérialisation : un défi réussi

Au-delà de ces indicateurs, l'ambition de l'Enim est de mieux communiquer auprès de ses ressortissants tout en réduisant son empreinte carbone et ses coûts. Le challenge des deux dernières années portait tout particulièrement sur la dématérialisation de la relation client avec la volonté d'un déport des échanges

téléphoniques ou courrier papier vers les supports numériques que sont l'Espace personnel Enim et le courriel. Force est de constater que ce virage s'est amorcé puisque le contact par voie dématérialisée (courriel et Espace personnel Enim) est utilisé à 48 %.

Moyen de contact	MARIN ACTIF	PENSIONNÉ	EMPLOYEUR	MARIN NON SALARIÉ	TOUS PROFILS CONFONDUS
Téléphone	30 %	32 %	32 %	30 %	31 %
Courrier postal	24 %	27 %	15 %	18 %	21 %
Courriel	27 %	21 %	33 %	30 %	28 %
Espace personnel Enim	19 %	21 %	20 %	22 %	20 %

Cette transition s'opère avec un très bon ressenti : le contact Enim sur ces quatre canaux est jugé satisfaisant pour 92 % à 96,3 % des sondés.



Communication renforcée et réduction de l'empreinte carbone



Pour illustrer la dématérialisation et la suppression du papier, la revue « Feux de route » à destination des pensionnés a été dématérialisée en 2024. À cette occasion, le taux de lecture a augmenté de 8 % avec une satisfaction maintenue supérieure à 99 %.

Quant aux campagnes de communications par courriel faites tout au long de l'année, leur taux de lecture est de 97,8 % pour les bénéficiaires, en hausse, et de 88 % pour les employeurs et marins non salariés, en hausse également. Leur contenu est jugé plus intéressant à hauteur de 97,8 %.

Développement de l'accueil physique en outre-mer

Il est à noter que l'ouverture d'un accueil Enim sur le site de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) en Guadeloupe a reçu un accueil très favorable de la part des bénéficiaires puisque 95 % estiment que ce nouveau service est utile ou très utile.

« L'enquête de satisfaction menée par un prestataire externe auprès de nos ressortissants vise à recueillir des avis précieux sur la qualité de nos services. En répondant à un panel de questions, nos usagers (actifs, pensionnés et employeurs) ont exprimé leur appréciation sur la qualité des services offerts, tout en soulignant des axes d'amélioration. Ces enquêtes bisannuelles permettent à l'Enim d'identifier des leviers d'amélioration de la qualité du service rendu aux assurés. »

Magali BARGAIN
Responsable réclamation et experte GED au sein du département relation client (DRC)

Poursuivre sur la voie de la modernisation

Ces très bons retours confortent l'Enim sur les orientations prises en matière de modernisation de la relation client, et autorisent à poursuivre la dématérialisation tout en maintenant les moyens de contact traditionnels que sont l'accueil physique, le téléphone et le courrier papier et en développant l'accueil physique en outre-mer afin de toujours mieux accompagner les marins.

1.2 SIMPLIFICATION DES MODES DE CONTACTS

La simplification de la relation entre l'Enim, ses ressortissants et les employeurs est une priorité pour l'établissement. Fruit d'une réflexion approfondie engagée en 2023 et de multiples étapes préparatoires, l'Enim a mis en place en 2024 une adresse postale unique et a simplifié les adresses courriels de contact, dans la même logique que le numéro de téléphone unique précédemment déployé.

Mise en place de l'adresse postale unique

Depuis avril 2024, une adresse postale unique centralise désormais tous les courriers adressés à l'Enim, quelle qu'en soit la nature :

Enim
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Cette initiative vise à simplifier les démarches des ressortissants et des employeurs tout en optimisant le traitement interne des courriers. Grâce à cette centralisation, l'Enim a pu moderniser ses équipements, notamment avec l'automatisation complète de l'ouverture et du traitement du courrier. Le courrier réceptionné est ensuite dématérialisé, trié, analysé et transmis aux services de back office dans la journée.

Rationalisation des adresses courriels de contact

En parallèle, l'Enim a simplifié ses adresses courriels de contact pour les rendre plus explicites et ainsi limiter les erreurs.

Les nouvelles adresses permettent une identification claire des services concernés :

sante@enim.eu
retraite@enim.eu
action.sociale@enim.eu
employeurs-carrieres@enim.eu
prevention@enim.eu
atmp@enim.eu
reclamation@enim.eu
contentieux@enim.eu
recoursamiable@enim.eu

Avec le numéro de téléphone unique (0809 54 00 64), l'adresse postale unique, les courriels simplifiés, l'Espace personnel Enim, le site www.enim.eu et les accueils physiques en métropole, en Guadeloupe et bientôt en Martinique, l'Enim continue à élargir et à simplifier son offre de services pour mieux répondre aux besoins de ses publics.

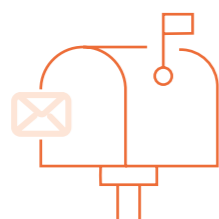
« La mise en place de l'adresse unique a généré beaucoup de changements dans notre façon de travailler. Grâce à l'investissement de chaque membre de l'équipe, nous avons relevé ce défi avec succès. »

Claudia ROUSSEL,
Responsable du pôle GED –
Gestion des flux entrants, au sein du département de la relation client (DRC)



103 217

appels téléphoniques reçus en 2024



3,5 tonnes

de courrier papier traités

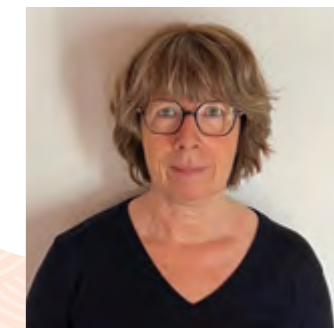


82 508

courriels traités

1.3 OUVERTURE D'UN ACCUEIL PHYSIQUE EN GUADELOUPE : UN ENGAGEMENT POUR LES MARINS GUADELOUPÉENS

Conformément aux engagements pris dans sa Convention d'objectifs et de gestion (COG), l'Enim renforce son accompagnement des marins outre-mer. C'est ainsi qu'un partenariat a été signé le 14 décembre 2023 avec la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) de Guadeloupe et de Saint-Martin.



Des services adaptés aux besoins locaux

Depuis octobre 2024, un accueil des ressortissants du régime des marins a été mis en place dans les locaux de la CGSS situés aux Abymes. Il est ouvert toute la journée et offre une plage horaire d'accueil doublée par rapport aux ouvertures de l'accueil téléphonique de l'Enim en métropole.

Sur place, les marins bénéficient d'un espace libre-service équipé de ressources utiles pour leur information. Un agent dédié, formé à Paimpol, est disponible pour les guider dans leurs démarches administratives et les assister

dans la création et l'utilisation de leur Espace personnel Enim. Ce dispositif répond notamment aux besoins d'accompagnement attentionné des marins éloignés du numérique. En outre, l'agent d'accueil sur place bénéficie d'un support spécifique de l'Enim.

La mise en œuvre de cet accueil répond à une grande attente puisque 95 % des bénéficiaires guadeloupéens interrogés* plébiscitent ce nouveau service.

*Baromètre de satisfaction réalisé en septembre 2024

Des perspectives de développement

De manière progressive, des permanences d'accueil pourront se déployer et être assurées sur différents sites du territoire guadeloupéen, de manière ciblée, en s'appuyant sur la cartographie détaillée des besoins réalisée par l'Enim (exemple : Saint-François, Marie-Galante...).

Cette collaboration est exemplaire et source d'inspiration pour développer de nouveaux partenariats sur d'autres départements ultra-marins. C'est dans ce même esprit qu'une convention est en cours de finalisation avec la Martinique, où un accueil devrait être ouvert en 2025.

« Pour la mise en place de cet accueil en Guadeloupe, l'agent recruté et sa responsable se sont déplacés sur le site de l'Enim à Paimpol afin de suivre un programme de formation adapté. Des échanges réguliers sont établis, permettant un suivi optimal des dossiers et une montée en compétences continue de l'agent, afin d'assurer un service de qualité aux usagers. Les ressortissants guadeloupéens apprécient ce service de proximité, qui comble un manque important, leur offrant une prise en charge plus équitable par rapport à ceux de métropole. »

Christine JOUANNY,
Responsable de la PFS de Paimpol et Lorient, au sein du département de la relation client (DRC)

1.4 SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ENIM ET LE CRPMEM OCCITANIE

Dans le cadre de sa 3^{ème} convention d'objectifs et de gestion, l'Enim s'est engagé à mettre en place un parcours attentionné des ressortissants et des partenaires professionnels de l'établissement. Une convention avec le Comité Régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Occitanie (CRPMEM) a été signée le 30 septembre 2024 et verra sa mise en œuvre au 1^{er} trimestre 2025.



Un accompagnement renforcé pour les pêcheurs d'Occitanie

L'objectif de cette collaboration est de renforcer la présence territoriale de l'Enim afin d'offrir un relais de proximité aux marins. Grâce à ce partenariat, les pêcheurs affiliés au CRPMEM Occitanie, confrontés à des difficultés dans leurs démarches administratives auprès de l'Enim (telles que les demandes de retraite ou les remboursements de soins,

etc.), bénéficieront désormais d'un relais local.

Un agent du CRPMEM assurera ce relais de proximité. Le CRPMEM bénéficiera d'un contact privilégié avec le service « Conseil aux marins » de l'Enim pour un traitement rapide et efficace des demandes.

Promotion des services numériques et autonomie des marins

Cette initiative vise également à promouvoir l'offre de services numériques de l'Enim, en particulier l'Espace personnel Enim. L'agent du CRPMEM accompagnera les marins dans la création de leur compte, leur découverte de cet outil, et les guidera pour accéder à des

informations sur leur carrière ou les aides disponibles. L'objectif est double : répondre aux besoins spécifiques des marins en difficulté tout en les aidant à gagner en autonomie dans leurs démarches administratives.



L'équipe du « Conseil aux marins » se prépare activement à

répondre aux attentes des marins concernés en lien avec le CRPMEM Occitanie. Une ligne téléphonique dédiée a été ouverte à son profit. Cette action s'inscrit pleinement dans notre démarche « d'aller vers » les assurés et plus particulièrement les publics éloignés du numérique. »

Jean-Yves CLECH,
Responsable de pôle conseil retraite, au sein du département relation client (DRC)

1.5 RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES CPS DE POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Afin de garantir un service adapté et efficace à ses assurés ultramarins, l'Enim a renouvelé les conventions de gestion avec la Caisse de prévoyance sociale (CPS) de Saint-Pierre-et-Miquelon et celle de Polynésie française. Le bilan des conventions signées avec ces Caisses d'Outre-mer et le Centre national de soins à l'étranger (CNSE) a permis de mettre en évidence les avantages de ces partenariats et d'identifier les pistes d'amélioration concernant les modalités de gestion de nos assurés.

Saint-Pierre-et-Miquelon : un dispositif reconduit et élargi

La nouvelle convention avec la CPS de Saint-Pierre-et-Miquelon permet de reconduire le dispositif précédent, tout en introduisant de nouvelles mesures. Elle confie à

la CPS la gestion des évacuations sanitaires des assurés Enim et ouvre aux pensionnés l'accès à l'aide sociale de lutte contre la précarité énergétique.

Polynésie française : un partenariat consolidé pour une meilleure prise en charge

En Polynésie française, la nouvelle convention permet, dans la continuité de la précédente, de garantir une prise en charge rapide des frais de santé et des évacuations sanitaires des 2 000 ressortissants de l'Enim, mais aussi de bénéficier d'un partenariat de proximité en

matière de contrôle médical. Le CNSE est également partie à cette convention pour le contrôle des frais engagés. Enfin, le Service de l'État des affaires maritimes y est identifié comme partenaire local de l'Enim.



L'Enim a entrepris au cours de l'année 2024 un bilan des conventions de

gestion signées avec les caisses d'Outre-mer afin d'assurer un service de proximité à ses assurés. À l'issue de ces travaux, deux nouvelles conventions ont été signées en décembre 2024 avec la CPS de Saint-Pierre-et-Miquelon et la CPS de Polynésie française. »

Véronique TONNERRE,
Cheffe du département des politiques sociales maritimes d'appui aux employeurs et à la carrière des marins (DPEC)



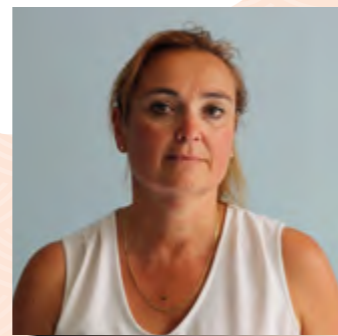
1.6 FORUM RETRAITE ET INTERVENTION AUPRÈS DES ARMATEURS

En février 2024, l'Enim a joué un rôle clé dans l'organisation et l'animation de forums « retraite », en collaboration avec le Service Social Maritime (SSM). Ces rencontres ont été spécifiquement conçues pour les marins actifs de plus de 50 ans employés par la Brittany Ferries, dans le but de les informer et de les accompagner dans leur préparation à la retraite.

Pendant ces sessions, 44 marins ont eu l'opportunité de recevoir des informations complètes et personnalisées sur des sujets essentiels liés à leur future retraite. Parmi les thèmes abordés figuraient les différentes façons de communiquer avec l'Enim, l'utilisation et les avantages de l'Espace personnel Enim, les modalités de prise de rendez-vous pour des conseils retraite, ainsi que les divers types de pensions disponibles pour les marins.

Afin de faciliter l'appropriation des outils numériques proposés par l'Enim, un poste dédié était mis à disposition sur place pour des démonstrations en direct de l'Espace personnel. Cette approche interactive a permis aux participants de se familiariser concrètement avec cet outil et de mieux comprendre son utilité dans leur démarche de préparation à la retraite. L'impact de ces forums s'est rapidement fait ressentir : dans les semaines suivant l'événement, 32 marins ont sollicité des rendez-vous individuels pour approfondir leurs démarches et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Face au succès de cette initiative, l'Enim proposera cette démarche en 2025 à d'autres armateurs.



Au-delà des présentations des missions et des règles de gestion des pensions de l'Enim, ces forums sur la retraite ont été des moments d'échanges très enrichissants. Les participants ont partagé leurs expériences et ont posé de nombreuses questions. Les agents de l'Enim présents ont pu apporter leurs conseils et répondre aux interrogations. Les échanges se sont poursuivis par la tenue de rendez-vous téléphoniques ou physiques avec les agents du groupe « conseils aux marins » de l'Enim. »

Valérie JULOU,
Cheffe du département de la relation client (DRC)

Les forums « retraite » organisés en collaboration avec l'Enim ont permis à une soixantaine de collaborateurs de la Brittany Ferries de bénéficier d'une information claire et détaillée sur le sujet de leur retraite, soit lors des sessions d'information collective, soit dans le cadre d'un échange individualisé avec un membre de l'Enim. En effet, le système des retraites est complexe et nous avons beaucoup de questions de nos marins notamment pour les personnes ayant plusieurs régimes de pension. Ces journées ont été un succès et nous envisageons de renouveler le dispositif, apprécié de nos collaborateurs. »

Johanna PONT,
Directrice des ressources humaines de la Brittany Ferries

1.7 L'ENIM, UN ACTEUR ENGAGÉ AU CŒUR DES GRANDS RENDEZ-VOUS MARITIMES

Pour être au plus près de ses ressortissants et des acteurs du monde maritime, l'Enim participe régulièrement à des manifestations du secteur.

Une immersion dans les défis des filières maritimes aux Assises de la pêche et des produits de la mer

Les 20 et 21 juin 2024, l'Enim tenait un stand aux Assises de la pêche et des produits de la mer de Lorient. Les conférences et les nombreuses rencontres avec les acteurs professionnels

et institutionnels ont permis aux cadres de l'Enim présents de s'immerger dans les grands défis actuels et futurs des filières de la pêche et de la conchyliculture.

Un rendez-vous stratégique aux Assises de l'économie de la mer

À l'occasion des Assises de l'économie de la mer qui se sont tenues les 19 et 20 novembre 2024 à Bordeaux, l'Enim a reçu sur son stand Fabrice Loher, Ministre délégué à la mer et à la Pêche. Ce fut l'occasion d'échanger sur les ambitions de l'Enim pour répondre aux enjeux de demain. L'Enim y a également rencontré ses partenaires habituels, le SSM, les comités des pêches national et régionaux, l'IMP, la DGAMPA, ainsi que des représentants d'entreprises affiliées à l'Enim. Il a été réaffirmé la volonté de travailler en synergie au service

des marins et des employeurs maritimes. Cette année, l'accent a été mis sur le nouveau service de prévention et réparation des accidents de travail maritimes et maladie professionnelle avec deux de ses représentants sur le stand. La visite d'armateurs sur le stand a permis de programmer des interventions de l'Enim dans ces entreprises afin d'échanger sur la sinistralité et mettre en œuvre des actions de prévention.

L'Enim a également participé aux Shipping Days de la Rochelle les 4 et 5 avril 2024.



La présence de l'Enim sur ce type d'événements est importante pour renforcer sa visibilité, maintenir et développer des contacts. Les conférences des assises de l'économie de la mer 2024 qui traitaient, entre autres sujets, de la décarbonation du transport maritime étaient passionnantes. Le rendez-vous est pris sur les salons 2025. »

Marie-Laure ROBO,
Sous-directrice de la relation de service (SDRS)

AXE 2

DÉVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES

- 2.1** Être le pilote d'une politique renforcée de prévention des risques professionnels maritimes
- 2.2** Évolutions de l'Espace personnel Enim : une transformation numérique au service des usagers
- 2.3** Mutualisation : renforcer l'efficacité et la coopération inter-régimes en matière de contrôle médical
- 2.4** Action sanitaire et sociale : un engagement au service des usagers



2.1 ÊTRE LE PILOTE D'UNE POLITIQUE RENFORCÉE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS MARITIMES

Les travaux engagés en 2023 pour mettre en œuvre une politique publique de prévention des risques professionnels maritimes à l'Enim se sont concrétisés en 2024 avec la création du département AT-MP, le recrutement de conseillers en prévention et la montée en puissance de l'observatoire de l'accidentologie. Des rencontres avec les principales organisations professionnelles des différents secteurs maritimes ont également été initiées en fin d'année.

La création du département AT-MP

Conformément aux engagements de la COG, l'Enim s'est doté au 1^{er} janvier 2024, d'un département accidents du travail / maladies professionnelles afin d'assurer les missions de pilotage d'une logique de « branche » AT-MP, soit trois missions principales complémentaires :

- le pilotage de la politique renforcée de prévention des risques professionnels maritimes,
- l'instruction et la gestion des prestations légales de réparation,
- l'accompagnement des employeurs afin de conforter leur implication dans le fonctionnement de la branche.

L'organisation du département s'est opérée progressivement pendant toute l'année 2024 avec 5 nouveaux recrutements pour constituer le pôle « prévention des risques professionnels maritimes » et le redéploiement de 7 agents de l'Enim pour constituer le pôle « réparation ».

À la fin de l'année 2024, le département est composé de 13 collaborateurs.



Les missions des pôles

Le pôle « réparation » est chargé d'instruire et de traiter :

- les dossiers de qualification des accidents du travail,
- les demandes de reconnaissance de maladie professionnelle,
- l'ouverture des droits aux prestations de réparation (indemnités journalières (IJ), rentes d'invalidité, allocations...) et de contribuer à leur mise en paiement.

Le pôle « prévention des risques professionnels maritimes » est chargé :

- d'assurer le pilotage et la coordination de la politique de prévention,
- de contribuer à sa mise en œuvre au travers d'une programmation annuelle,
- de conseiller les employeurs et les organisations professionnelles et de favoriser le déploiement des prestations de l'Institut Maritime de Prévention (IMP) avec lequel l'Enim a conclu un marché public au mois d'octobre 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Les conseillers en prévention offriront un service en proximité aux entreprises sur les littoraux

Pour réaliser leurs missions en proximité des employeurs et des équipages, le pôle prévention s'est doté de trois conseillers en prévention, installés sur les littoraux, en Bretagne Nord, en Charente-Maritime et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les conseillers de prévention proposent aux entreprises un accompagnement ciblé, personnalisé et durable : diagnostic des risques, construction de programmes de prévention et de plans d'actions, analyse des accidents du travail, conseils pour accroître la culture de prévention. Leurs interventions ainsi que le déploiement d'actions de prévention menées en partenariat avec l'IMP doivent progressivement conduire à baisser l'accidentologie et à réduire les coûts de la sinistralité.

Par ailleurs, les conseillers en prévention ont commencé à rencontrer les entreprises sur leurs secteurs géographiques respectifs pour présenter leur offre de service. L'accueil est très favorable : nombreux sont les employeurs qui souhaitent s'engager plus fortement dans le domaine de la prévention des risques mais qui avouent manquer de méthode et de compétences. Les plus petites entreprises sont souvent démunies à la suite d'un accident pour pouvoir en exploiter les enseignements. Par un mécanisme d'alerte en interne, entre le pôle réparation et le pôle prévention, les conseillers en prévention seront avertis des accidents les plus graves ou les plus significatifs sur leur zone géographique de manière à proposer leur accompagnement à l'employeur.



3

conseillers en prévention des risques professionnels maritimes recrutés en 2024



L'Observatoire de l'accidentologie

La COG État-Enim et le plan quinquennal de prévention rédigé par l'Enim et l'IMP en 2022 prévoyaient la création d'un Observatoire de l'accidentologie visant à collecter les données de sinistralité et les indicateurs nécessaires à la prise de décision en matière de politique de prévention.

L'Observatoire a pris forme en 2024. Il est un « instrument statistique » dont la fonction est de collecter, analyser, mettre à disposition des données consolidées relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Dans un premier temps, son fonctionnement repose sur l'exploitation statistique et le partage des données issues des processus de gestion de la réparation dont dispose l'Enim. Par la suite, il pourrait collecter d'autres types d'informations relatives aux circonstances des accidents.

Ce matériau statistique a trois ambitions :

- 1 Définir des programmes de prévention les plus ciblés possibles au regard de la sinistralité (par genre de navigation, par zone géographique, par typologie de métier et, le cas échéant, par employeur),
- 2 Mesurer l'impact des mesures de prévention sur la réduction des coûts de réparation,
- 3 Partager les informations avec les acteurs du secteur maritime, dont les employeurs eux-mêmes, afin d'accroître leur implication dans le fonctionnement de la branche AT-MP et d'améliorer la connaissance.



1600

Accidents du travail maritime en 2024



Des rencontres avec les organisations professionnelles

Afin de faciliter les contacts des conseillers en prévention sur le terrain et d'amorcer la création d'un réseau de partenaires de la prévention, l'Enim a rencontré en novembre et décembre 2024, les principales organisations professionnelles des secteurs de la pêche, du commerce et de la conchyliculture, et présenté le fonctionnement du département AT/MP.

Les organisations professionnelles ont confirmé l'importance de mener une politique concertée dans le domaine de la prévention des risques professionnels maritimes, de favoriser le partage

d'informations et la mutualisation des bonnes pratiques. Elles sont favorables à travailler en concertation avec l'Enim et l'IMP dans leurs périmètres d'intervention respectifs, conscientes que les enjeux nécessitent des interventions multiples à différents niveaux et sur différentes temporalités.

Des contrats d'engagements réciproques vont être signés avec ces organisations professionnelles afin d'entériner, symboliquement, cette mécanique partenariale, un principe de soutien mutuel au service d'une cause commune et d'orientations stratégiques partagées.



En tant que conseiller en prévention des risques

professionnels maritimes, j'ai pour mission de rencontrer l'ensemble des armateurs d'une zone géographique spécifique, en l'occurrence la Charente-Maritime, afin d'évaluer les actions de prévention qu'ils ont mises en œuvre et de proposer par la suite un accompagnement adapté. Je leur demande concrètement s'ils disposent d'un DUERP, s'ils analysent leurs accidents de travail et, selon la taille de l'entreprise, s'ils ont un CSSCT. En fonction de leurs réponses, nous discutons des services que le pôle prévention peut leur offrir (pour exemple, un mytiliculteur qui réceptionne un nouveau navire en avril souhaite un accompagnement sur le DUERP). »

Mathilde LAMBERT,
Conseillère en prévention des risques professionnels maritimes, au sein du département accidents du travail et maladies professionnelles (DATMP)

2.2 ÉVOLUTIONS DE L'ESPACE PERSONNEL ENIM : UNE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU SERVICE DES USAGERS

Depuis sept ans, l'Enim s'engage dans une transformation numérique de sa relation client. Cette démarche, désormais bien ancrée, a considérablement modernisé les échanges avec ses ressortissants. L'Espace personnel Enim, au cœur de cette dynamique, est aujourd'hui un outil largement reconnu et adopté par les marins, pensionnés et employeurs du régime.



Une offre enrichie régulièrement pour répondre aux besoins des publics

L'Enim place les besoins de ses ressortissants au centre de son développement, en adaptant régulièrement l'Espace personnel à leurs attentes. Il s'est ainsi enrichi au fil des années, avec, aujourd'hui, une offre complète adressée aux bénéficiaires, centrée sur la carrière du marin, les pensions et les aides sociales.

La partie dédiée aux employeurs, légèrement en retrait jusqu'en 2023 a vu son offre de services s'étoffer considérablement en 2024, incluant :

- la consultation des lignes de service qu'ils ont déclarées,
- la demande d'affiliation d'un marin,
- le téléchargement des décisions de surclassement de leurs marins,
- l'accès à un simulateur catégoriel,
- la consultation de la liste de leurs marins subrogés,
- la navigation simplifiée entre comptes pour les employeurs ayant plusieurs numéros de SIRET.



65 582
comptes Espace personnel Enim ouverts au 31 décembre 2024

+ de 75%
des marins actifs et employeurs, connaissent l'Espace personnel Enim et près de 60% de ceux qui en ont ouvert un l'utilisent

Une démarche participative pour un outil adapté et adopté par chacun

L'évolution de l'Espace personnel Enim et le développement de son offre de services sont le fruit d'une collaboration étroite avec un panel de volontaires comprenant marins actifs ou pensionnés et employeurs. Cette démarche participative garantit des services adaptés et favorise l'utilisation de l'Espace personnel Enim comme principal outil de relation avec l'Enim.

L'Espace personnel Enim joue un rôle essentiel pour autonomiser tous les publics de l'Enim dans leurs démarches administratives.

Accessible en permanence, il offre à la fois des informations générales et personnelles, tout en permettant de communiquer en toute confidentialité avec un conseiller Enim. Tous les échanges en ligne sont tracés et directement exploitables par l'Enim faisant ainsi gagner un temps considérable dans le traitement des dossiers.

L'année 2025 s'annonce prometteuse avec de nouvelles évolutions prévues dans une démarche toujours axée sur la collaboration et la performance.



Parmi les pensionnés
42%
en ont connaissance



et 44%
de ceux qui en ont ouvert un s'y connectent pour effectuer des demandes ou obtenir de l'information



L'Espace personnel Enim a vu le jour fin 2017. Depuis, environ 65 000 marins, pensionnés ou employeurs ont créé leur compte. Aujourd'hui, il continue d'attirer de nombreux utilisateurs, grâce à une plateforme simple et intuitive. Les agents de la plateforme de services sont d'ailleurs à l'écoute des ressortissants pouvant rencontrer des difficultés à l'utilisation de ce service en ligne. »

Philippe PEILLON,
Chargé de médiation numérique, au sein du département relation client (DRC)

2.3 MUTUALISATION : RENFORCER L'EFFICACITÉ ET LA COOPÉRATION INTER-RÉGIMES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE MÉDICAL



En 2024, l'Enim a mené plusieurs initiatives de mutualisation visant à optimiser les ressources et à renforcer la collaboration avec d'autres régimes spéciaux. Ces actions, portées par le service du contrôle médical (SCM), témoignent de l'engagement de l'Enim à s'inscrire dans une logique inter-régimes tout en valorisant son expertise.

Partenariat avec la CRPCEN : un exemple de coopération inter-régimes



En juin 2024, une convention a été signée avec la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN). Cette convention confie aux médecins-conseils de l'Enim la réalisation des contrôles médicaux pour les ressortissants de ce régime.

Nouvelle convention avec la CPRPF : un objectif de mutualisation des expertises



En décembre 2024, une convention avec la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire (CPRPF) a été finalisée. Ce partenariat, effectif dès le 1^{er} janvier 2025, permettra au dentiste-conseil de la CPRPF de réaliser les contrôles dentaires des ressortissants de l'Enim.



L'année 2024 a été riche en termes de mutualisations pour le SCM (conventions avec la DIRM MEMN, la CRPCEN et la CPRP Ferroviaire). En apportant son expertise auprès du service médical de la CRPCEN, l'action de notre SCM est valorisée et s'inscrit dans le cadre général de l'inter-régimes. »

Daniel LEGEAY,
Chef du service du contrôle médical (SCM)

2.4 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE : UN ENGAGEMENT AU SERVICE DES USAGERS

Une revalorisation des aides sociales en réponse à l'inflation de 2023

En réponse à la forte inflation qui a marqué l'année 2023, le conseil d'administration de l'Enim a approuvé lors de sa séance du 10 décembre 2024, la revalorisation à hauteur de 6 %, de 8 aides sociales individuelles. Cette mesure vise à renforcer le soutien apporté aux ressortissants en situation de vulnérabilité.

6%

de revalorisation de 8 aides sociales individuelles

Les aides concernées sont les suivantes :

- L'aide financière spécifique,
- Les prestations supplémentaires,
- L'aide à l'accompagnement à domicile,
- La téléassistance médicale,
- L'aide à l'amélioration de l'habitat,
- La prestation d'hébergement temporaire,
- L'aide à la lutte contre la précarité énergétique,
- Le secours pour frais d'obsèques.

Un règlement d'action sanitaire et sociale simplifié

Le nouveau règlement d'action sanitaire et sociale (RASS) de l'Enim a été refondu et mis à disposition des ressortissants dès le 1^{er} janvier 2024. Ce document, plus clair et didactique, regroupe l'ensemble des aides financières proposées, afin de répondre efficacement aux besoins spécifiques des marins actifs, pensionnés et de leurs ayants droit.

« Bien vieillir » : un élargissement géographique du dispositif

Depuis 2018, l'Enim s'investit dans les dispositifs inter-régimes dédiés au Bien Vieillir, visant à améliorer la qualité de vie et à préserver l'autonomie des seniors âgés de 60 ans et plus. Ces dispositifs abordent des thématiques variées telles que la nutrition, le sommeil, la mémoire, la prévention des chutes, l'activité physique adaptée et la préparation à la retraite.

En août 2024, l'Enim a signé un partenariat avec Cap Prévention Seniors, élargissant ainsi sa présence à l'ensemble des territoires littoraux de la métropole. Par ailleurs, l'année 2024 a marqué le lancement de collaborations inter-régimes dans les départements d'outre-mer, grâce à une convention signée avec le Groupement d'Intérêt Économique « Vieillesse Actif » (GIE VA) à La Réunion.



L'Enim poursuivra ses travaux pour améliorer et simplifier son offre de services. En 2025, trois formulaires pourront être remplis et transmis en ligne via l'Espace personnel Enim. Enfin, notre ambition pour l'année 2025 dans le cadre du programme « Bien vieillir » sera d'élargir ce partenariat dans les trois autres départements d'outre-mer : la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. »

Marc HENTGEN,
Chef du département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire et sociale et des préventions (DPAP)

AXE 3

ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DE L'ENIM

- 3.1** Baromètre du climat social de l'Enim : un engagement pour le bien-être au travail
- 3.2** Télétravail : l'Enim dresse le bilan
- 3.3** Changement d'outil budgétaire et comptable : préparation, formations et mise en production de SINERGI
- 3.4** Cohésion et qualité de vie au travail : l'Enim organise la troisième édition de la journée des agents
- 3.5** Mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

3.1 BAROMÈTRE DU CLIMAT SOCIAL DE L'ENIM : UN ENGAGEMENT POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2022-2026, l'Enim poursuit son engagement à agir en faveur du bien-être au travail, en se dotant pour la première fois d'un outil destiné à apprécier périodiquement le climat interne et le bien-être des collaborateurs.



Une démarche adaptée aux spécificités de l'Enim

Mis en place en novembre 2023, le baromètre social de l'Enim a été défini en référence au baromètre social institutionnel déployé par l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss) ; les sujets de l'enquête ont été adaptés au regard de l'actualité de l'établissement, tels que le projet d'établissement, la perspective de changement de statut et le télétravail. Le projet a été mené intégralement en interne.

Des résultats au service d'actions concrètes

L'ensemble des résultats, et notamment les points d'attention pour lesquels la satisfaction des agents est à améliorer, a permis d'élaborer des propositions d'actions qui ont été partagées avec le COMEX et le COMAP en novembre, puis ont fait l'objet d'une consultation par la Formation spécialisée du CSA en décembre 2024.

Une forte participation et des résultats significatifs

Le taux de participation a été particulièrement élevé : 75 % des agents se sont exprimés, ce qui montre l'intérêt porté au Baromètre social aux résultats particulièrement significatifs.

L'exploitation des résultats a été réalisée en début d'année et en avril 2024, un webinaire a présenté la synthèse à l'ensemble des agents.

Un plan d'actions structuré en 4 axes prioritaires

Dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, et au développement de la prévention, les propositions d'actions se déclinent en un plan en 4 axes :

- les actions de communication au travers d'un focus, d'une actualité, ou d'un webinaire ;
- les actions de formation et de sensibilisation pour « accompagner » les agents ;

- les actions liées au référentiel managérial qui intègrent les attendus d'un manager ;
- les actions « Autres » à mettre en place pour certaines, ou à réactiver pour d'autres.

Le premier baromètre social de l'établissement a représenté pour les agents, une véritable opportunité de partager son degré de satisfaction à l'Enim, ses besoins et ses idées d'amélioration de bien-être professionnel.

3.2 TÉLÉTRAVAIL : L'ENIM DRESSE LE BILAN

Quatre ans après la généralisation du télétravail à l'Enim, la direction a souhaité mener une évaluation des pratiques désormais fortement ancrées dans le fonctionnement des services.

Une double approche pour un bilan complet

S'appuyant sur les objectifs du projet d'établissement, la démarche s'est déclinée en deux volets complémentaires :

- Un bilan qualitatif, réalisé sous forme d'enquête intégrée au questionnaire du « baromètre social ».
- Un bilan qualitatif, basé sur l'expression des agents lors d'ateliers participatifs, visant à identifier de manière concrète les dysfonctionnements et les bonnes pratiques sur plusieurs thématiques : management, travail en équipe, équipements et outils.

Une participation active des agents de l'Enim

En mars 2024, 12 ateliers ont été proposés en présentiel sur les 4 sites Enim et 2 ateliers à distance. Au total, 85 agents ont participé à tous niveaux (non-encadrants, encadrants). Tous les départements de l'Enim ont été représentés. Les ateliers ont été appréciés pour la possibilité d'échanger entre les services.

Points forts et leviers d'amélioration

Une synthèse de ces travaux a été présentée aux agents lors d'un webinaire en juin 2024. Il en ressort un niveau de satisfaction élevé pour les agents avec des bénéfices tels que la souplesse offerte par les différentes formules de télétravail, la conciliation vie privée et vie professionnelle, et l'opportunité d'une meilleure concentration. Cependant, la diminution du lien social apparaît comme le principal inconvénient du télétravail. Par ailleurs, un besoin de clarification des règles pour une application plus homogène au sein de l'établissement a été exprimé.

En réponse à ces constats, un plan d'actions a été défini et présenté aux représentants du personnel en décembre 2024. Il met notamment l'accent sur une meilleure appropriation de l'accord télétravail et de sa mise en pratique.



« Le télétravail est pleinement intégré à l'organisation du travail à l'Enim, avec plus de 86 % des agents qui le pratiquent. Cette démarche d'évaluation était essentielle pour identifier les axes d'amélioration et lever les irritants. La méthode participative est une vraie satisfaction, permettant d'établir un état des lieux au plus près du terrain et de rassembler les agents de tous services autour d'un sujet commun. »

Gwenaëlle BISSON
Cheffe du département appui au pilotage stratégique et à l'innovation (DAPSI)

3.3 CHANGEMENT D'OUTIL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE : PRÉPARATION, FORMATIONS ET MISE EN PRODUCTION DE SINERGI

Depuis la mise en œuvre de la COG 2, les ministères de tutelle de l'Enim ont exprimé des attentes précises en matière de gestion budgétaire et comptable, incluant la mise en place d'une comptabilité analytique, de résultats par branche et d'une séparation de la trésorerie de l'Enim. Pour répondre à cette triple attente, tout en se conformant à son obligation de base qui est de tenir les informations budgétaires et comptables de l'établissement, l'Enim s'est doté de l'outil Sinergi, mis en production le 27 novembre 2024.

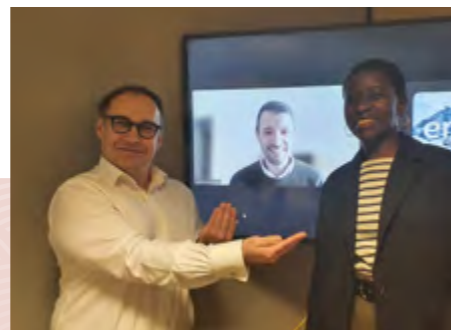
Sinergi : un choix stratégique de mutualisation avec la caisse nationale d'Assurance vieillesse (CNAV)



L'outil Sinergi repose sur le Core model comptable SAP/Cnav et respecte strictement les normes budgétaires et comptables des organismes de sécurité sociale, normes qui s'imposent à l'Enim.

Ce choix stratégique de mutualisation offre plusieurs avantages majeurs, notamment :

- disposer, à l'Enim, d'un logiciel à l'état de l'art avec un workflow optimisé, un service facturier et une GED à valeur probante.
- sécuriser les corps de contrôle, puisque nos comptes sont intégrés dans les comptes des différentes branches dont nous servons les prestations (Maladie, AT-MP, Dépendance, Vieillesse, recouvrement des indus et des cotisations pour les collectivités d'outre-mer).



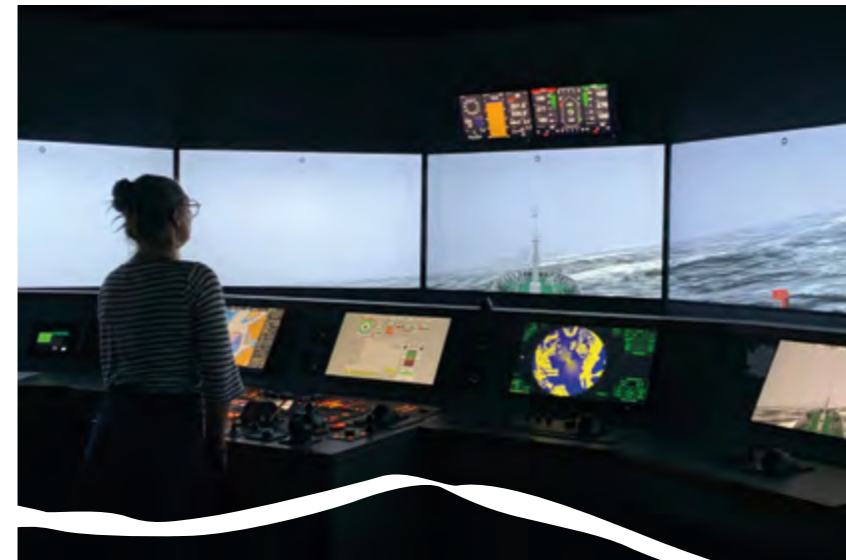
Ce nouveau logiciel apporte des avancées majeures, telles qu'une comptabilité analytique, un service facturier et une gestion électronique des documents (GED) à valeur probante. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec, je l'espère, un satisfecit de ces travaux. »

James CREMEL,
Directeur comptable et financier de l'Enim



Après cette première étape de bascule, nous devons maintenant sécuriser cette montée en charge par la production des comptes pour le 5 mai 2025. Dans le courant de l'année, nous essaierons de sécuriser la prise en compte de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

3.4 COHÉSION ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL : L'ENIM ORGANISE LA TROISIÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE DES AGENTS



La troisième édition de la journée des agents a réuni environ 140 agents de l'Enim dans les locaux de l'École Nationale Supérieure Maritime (ENSM), le 30 mai 2024 à Nantes. Cet événement a offert aux participants l'opportunité de rencontrer leurs collègues issus de différents sites et services dans un cadre convivial et informel, favorisant ainsi les échanges et le partage.

Un programme riche et varié

La journée a débuté par l'allocution du directeur général de l'ENSM qui a chaleureusement accueilli les participants, puis s'est articulée autour de conférences et ateliers placés sous le signe de la découverte du monde maritime, notamment sur les missions de l'Institut français de recherche

pour l'exploitation de la mer (IFREMER), le pilotage maritime, le métier de capitaine d'armement, la plaisance professionnelle, et le classement catégoriel. Ils ont également pu vivre une expérience immersive grâce au simulateur de navigation.

Un moment apprécié

Cette journée, placée sous le signe de la découverte et de l'échange, a été largement appréciée par les participants. Entre apprentissages et rencontres, chacun a pu profiter

d'une expérience enrichissante et conviviale. Plébiscité par les agents, cet événement a vocation à être reconduit en 2025.



L'organisation d'une telle journée autour d'un groupe projet comporte à la fois des aspects logistiques (trouver le lieu, prévoir le transport, l'hébergement et la restauration), mais aussi de programmation à avoir trouvé les bons intervenants, qui soient disponibles... Le succès de cette troisième édition de la journée des agents confirme toute la pertinence de cet événement qui est un outil important de cohésion interne, et permet de renforcer « l'esprit d'équipage » de l'établissement. Il est aussi l'occasion de découvrir les différentes facettes du monde maritime et ses acteurs. Cela donne une autre perspective sur nos métiers. À ce titre, la conférence du directeur de l'IFREMER de Nantes a été particulièrement éclairante et appréciée. »

Ronan LE SAOUT,
Directeur adjoint de l'Enim

3.5 MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE (SPSI)

En 2024, l'Enim a franchi une étape déterminante dans la mise en œuvre de sa stratégie immobilière, en cohérence avec les objectifs fixés dans sa COG. L'ambition est double : améliorer la performance énergétique des bâtiments tout en optimisant la gestion du patrimoine immobilier, notamment en réduisant les surfaces utilisées et en maîtrisant les coûts associés.



Optimisation des surfaces occupées et réduction du parc immobilier

L'année 2024 a particulièrement été marquée par des actions concrètes visant à rationaliser les espaces utilisés.

Sur le site de Périgny, le troisième étage a été restitué au bailleur, réduisant ainsi les coûts locatifs d'un tiers. À Lorient, une étude approfondie d'agencement des espaces a permis d'initier la mise en vente de 854 m² d'espaces excédentaires, dont la libération est effective depuis début décembre 2024. Cette initiative a permis d'abaisser le ratio de surface utile

brute par résident, se rapprochant ainsi de l'objectif cible de 17,3 m² / résident à horizon 2026.

Par ailleurs, la restitution de locaux non nécessaires a été actée. Ainsi, les bureaux sur le site de Bordeaux ont été restitués et l'hôtel des gens de mer au Havre a été remis au Domaine de l'État au 31 décembre 2024. À La Rochelle, la vente des murs et du fonds de commerce de l'hôtel des gens de mer a généré une remarquable plus-value.

Modernisation et transition énergétique

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du patrimoine, plusieurs travaux de rénovation et de transition énergétique ont été réalisés en 2024.

À Saint-Malo, les menuiseries sont en cours de remplacement pour améliorer l'isolation thermique, tandis qu'à Lorient, l'étanchéité de la toiture de l'immeuble Triton a été entièrement refaite.

À Lorient, les travaux réalisés en 2024 ont porté sur le démantèlement de la salle d'archives et la mise en place d'aménagements temporaires pour accueillir les agents dans une phase de transition afin de concilier l'opportunité de la vente avec les délais de réalisation du projet définitif.



Pour 2025, les efforts se poursuivront avec l'achèvement des travaux de remplacement des menuiseries à Saint-Malo, le réaménagement des bureaux à Lorient, et la mise en place de bornes IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) sur les sites de Paimpol et Saint-Malo.

L'Enim prévoit également d'accentuer ses efforts sur la mutualisation des espaces, notamment à Saint-Malo et Paimpol, en collaboration avec la Direction Immobilière de l'État afin de pouvoir accueillir d'autres services publics sur ces deux sites. Parallèlement, une réflexion approfondie sera menée sur la conservation des archives physiques, en explorant des solutions d'internalisation ou d'externalisation. Les actions réalisées en 2024 et les projets envisagés pour 2025 illustrent la volonté de l'Enim de conjuguer performance économique et responsabilité environnementale. Cette stratégie immobilière ambitieuse s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique immobilière de l'État, tout en répondant aux besoins opérationnels des agents.



Tout juste arrivée, j'ai eu pour mission de libérer les espaces de bureau de l'immeuble Massiac à Lorient avant fin 2024. C'est grâce à une équipe volontaire et déterminée que nous avons pu atteindre cet objectif. Pour la suite, c'est en partenariat avec les Domaines que s'effectueront les études de rationalisation des sites de Saint-Malo et Paimpol. L'optimisation immobilière intègre aussi la performance énergétique du parc. Les rénovations se poursuivent, et le pôle Patrimoine et logistique reste mobilisé pour allier travaux d'amélioration du bâti, optimisation de la maintenance, et maintien d'un niveau de service pour travailler dans de bonnes conditions !»

Maud THOMELET,
Responsable du pôle patrimoine et logistique, au sein du département des finances et des moyens généraux (DFMG)



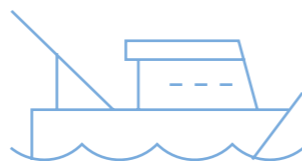
CHIFFRES CLÉS 2024



2024

DONNÉES

DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES



38 351

MARINS ACTIFS

sur l'ensemble de l'année 2024



102 001

RETRAITÉS



87 894

AFFILIÉS MALADIE

dont **21 681** ayants droit

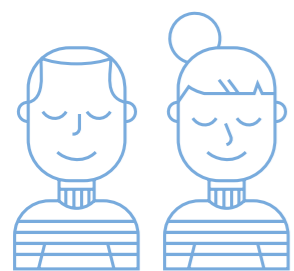


8 004

DÉCLARANTS

(employeurs et marins non salariés)

DONNÉES FINANCIÈRES



289 AGENTS

1 043,4 M€ DE PENSIONS DE RETRAITE

5,3 M€ DE PENSIONS D'INVALIDITÉ

317,9 M€ DE PRESTATIONS DE SANTÉ REMBOURSÉES

55,7 M€ AU TITRE DES PRESTATIONS LÉGALES AT-MP

3,4 M€ DE PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

295,2 M€ DE COTISATIONS

33,7 M€ DE DÉPENSES EXÉCUTÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024,

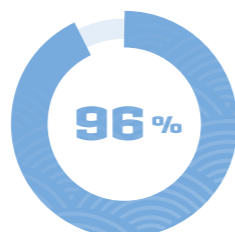
DONT DÉPENSES DE GESTION



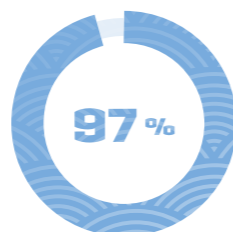
TAUX DE SATISFACTION

4 SITES

- › PÉRIGNY
- › PAIMPOL
- › LORIENT
- › SAINT-MALO



PAR TÉLÉPHONE



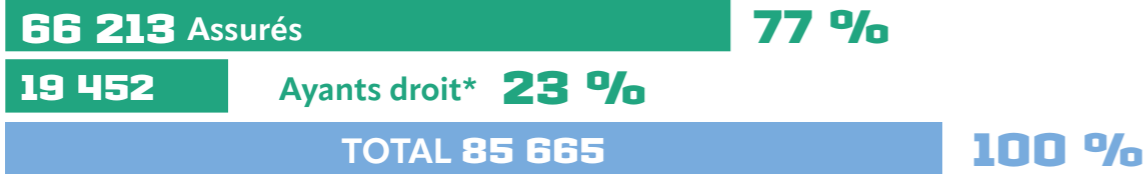
TOUT MODE DE CONTACT



SOMMAIRE

- P.40** BRANCHE MALADIE
- P.44** BRANCHE VIEILLESSE
- P.47** BRANCHE VIEILLESSE / FOCUS AUTONOMIE
- P.48** ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES
- P.50** FINANCEMENT
- P.52** QUALITÉ ET OFFRE DE SERVICE
- P.53** ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
- P.55** CONTRÔLE MÉDICAL
- P.56** ABUS, FAUTES ET FRAUDES
- P.57** PRÉ-CONTENTIEUX ET CONTENTIEUX
- P.58** GESTION INTERNE
- P.59** GLOSSAIRE

NOMBRE D’AFFILIÉS MALADIE EN DÉCEMBRE 2024

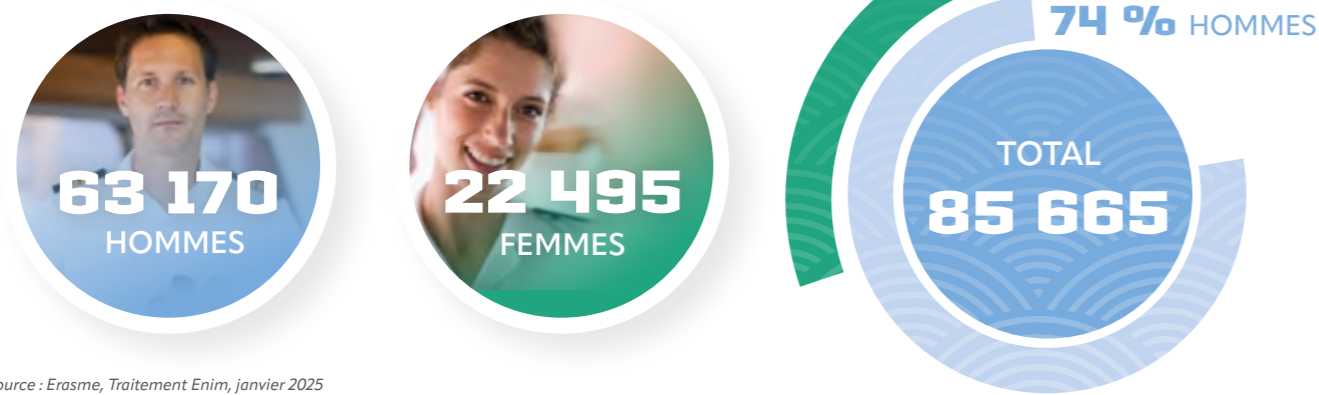


* Dont 10 792 ayants droit de moins de 18 ans, soit 12 %

À compter de 2024, la méthode de dénombrement des affiliés a été revue pour inclure désormais les ayants droit mineurs affiliés dans deux régimes. Cette évolution méthodologique entraîne une hausse du nombre d’affiliés par rapport à 2023.

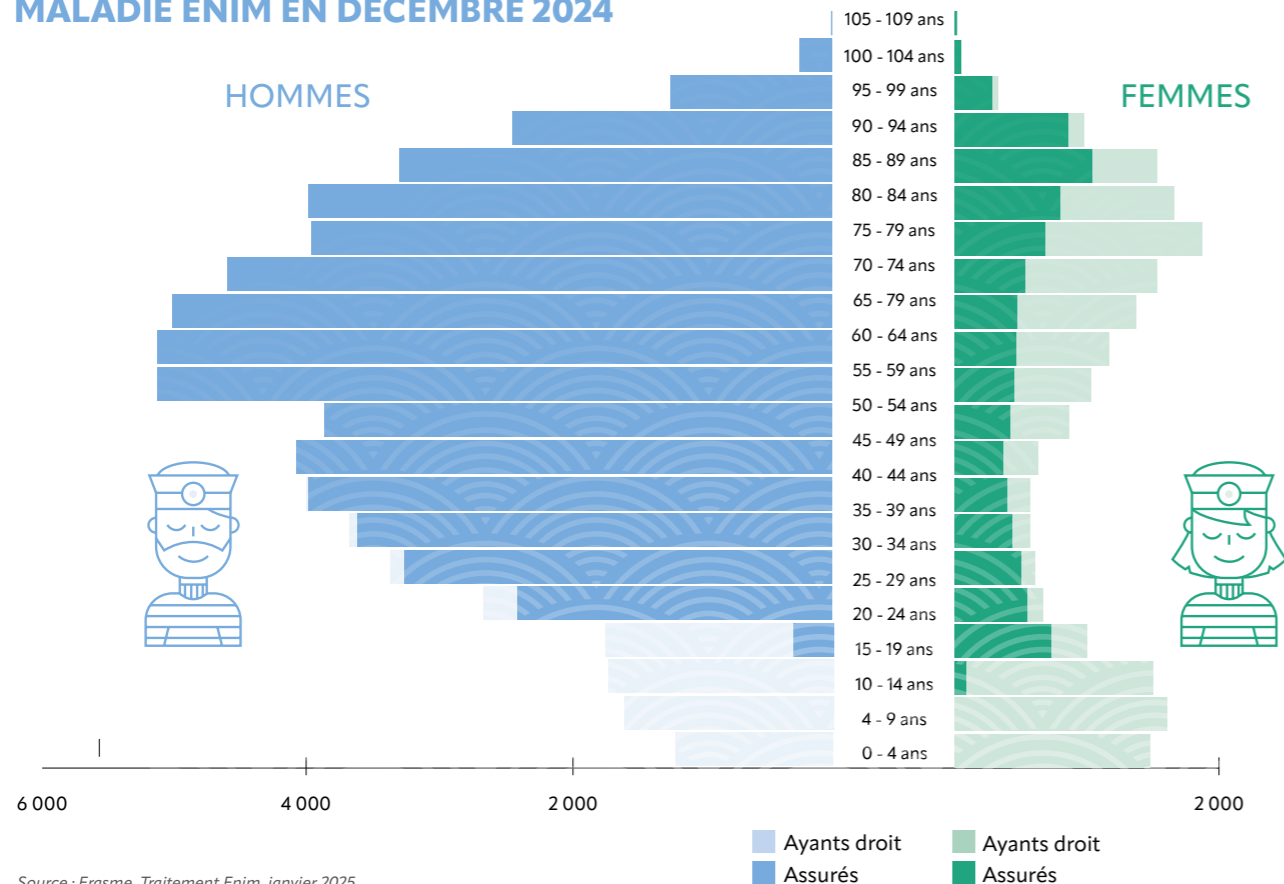
Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2025

PROPORTION DES AFFILIÉS MALADIE PAR SEXE EN DÉCEMBRE 2024



Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2025

PYRAMIDE DES ÂGES DES AFFILIÉS MALADIE ENIM EN DÉCEMBRE 2024



Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2025



RÉPARTITION DES CONSOMMANTS ET DES AFFILIÉS MALADIE EN DÉCEMBRE 2024

	ASSURÉS	AYANTS DROIT	TOTAL
NOMBRE D’AFFILIÉS MALADIE AYANT BÉNÉFICIÉ DE REMBOURSEMENTS DE SOINS EN 2024	58 443	13 953	72 396
PROPORTION SUR LES CONSOMMANTS	81 %	19 %	100 %
PROPORTION SUR LES AFFILIÉS	88 %	72 %	85 %

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2025

DÉPENSES DE SANTÉ PAR TYPE DE PRESTATIONS

PRESTATIONS LÉGALES	2023	2024	VARIATION 2024-2023	
Maladie-Maternité	357 180 K€	317 864 K€	-39 316 K€	-11,01 %
Prestations exécutées en ville	166 724 K€	165 292 K€	-1 432 K€	-0,86 %
Prestations en nature	152 917 K€	151 414 K€	-1 502 K€	-0,98 %
Prestations en espèces	13 807 K€	13 877 K€	70 K€	0,51 %
Prestations exécutées en établissements	190 455 K€	152 572 K€	-37 883 K€	-19,89 %
Établissements sanitaires publics	152 659 K€	115 050 K€	-37 609 K€	-24,64 %
Établissements médico-sociaux	1 793 K€	1 512 K€	-281 K€	-15,68 %
Cliniques privées	36 004 K€	36 010 K€	6 K€	0,02 %
Invalidité	5 191 K€	5 255 K€	64 K€	1,23 %
Décès	130 K€	161 K€	31 K€	23,91 %

Source : Balance comptable Enim - DCF, mars 2025

RÉPARTITION DES FEUILLES DE SOINS ÉLECTRONIQUES (FSE) ET PAPIER (FSP)

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2025



PART DES BÉNÉFICIAIRES EN AFFECTION LONGUE DURÉE (ALD) PARMIS LES AFFILIÉS DE DÉCEMBRE 2024



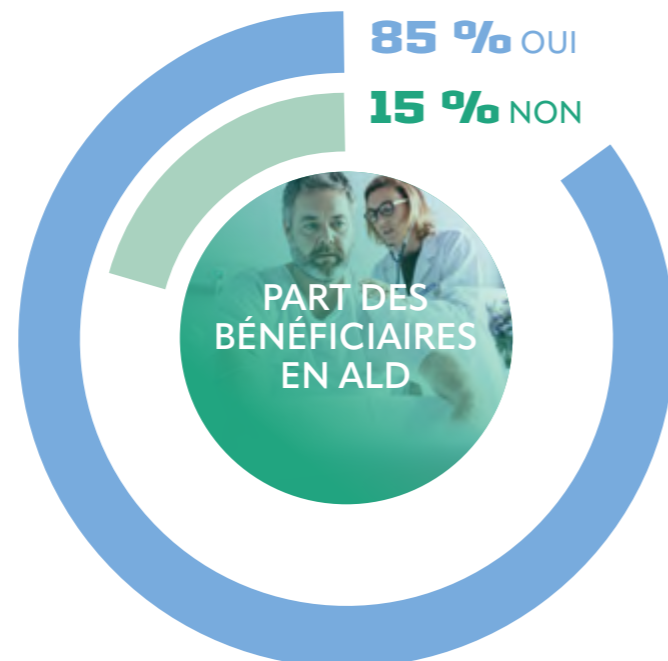
LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES EN ALD EST DE 21 952 SOIT 26 % DES AFFILIÉS MALADIE

BÉNÉFICIAIRE ALD	ASSURÉS	AYANTS DROIT
OUI	23 %	3 %
NON	55 %	20 %

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2025

PART DES AFFECTIONS LONGUE DURÉE (ALD) DANS LES PRESTATIONS EN NATURE SERVIES AUX AFFILIÉS EN DÉCEMBRE 2024

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2025



NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS) ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ PARTICIPATIVE (CSSP) AU 31 DÉCEMBRE 2024

1 093

BÉNÉFICIAIRES DE LA CSS ET **778** DE LA CSSP AU 31/12/2024 (gestion Enim)

1 164

BÉNÉFICIAIRES DE LA CSS ET **1187** DE LA CSSP AU 31/12/2024 (gestion Enim + organismes complémentaires)

Source : Erasme, Traitement Enim, décembre 2024

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PENSIONNÉS D'INVALIDITÉ MALADIE EN DÉCEMBRE 2024

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
NOMBRE DISTINCT DE PENSIONNÉS D'INVALIDITÉ MALADIE	356	14	370

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025

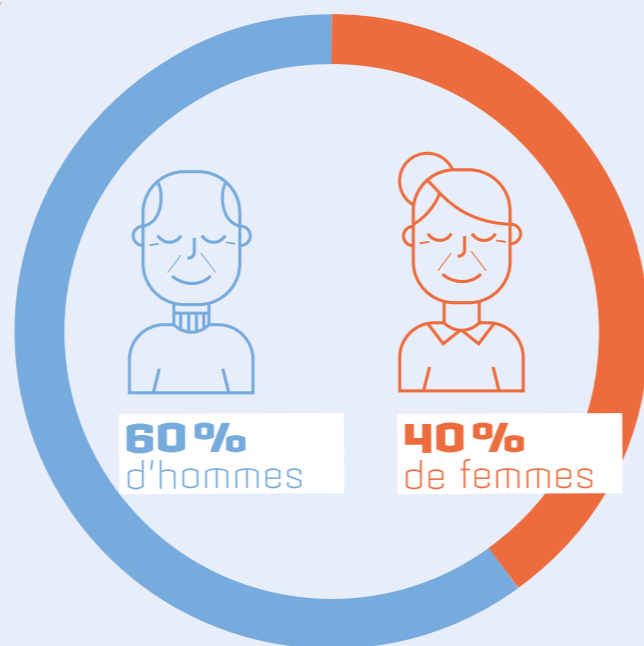


RÉPARTITION DU NOMBRE D'ACTIFS ET DE RETRAITÉS EN DÉCEMBRE 2024



Sources : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025
Infocentre Taxation, Traitement Enim, 18 mars 2025

RÉPARTITION DU NOMBRE DE RETRAITÉS SELON LE SEXE EN DÉCEMBRE 2024



Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025

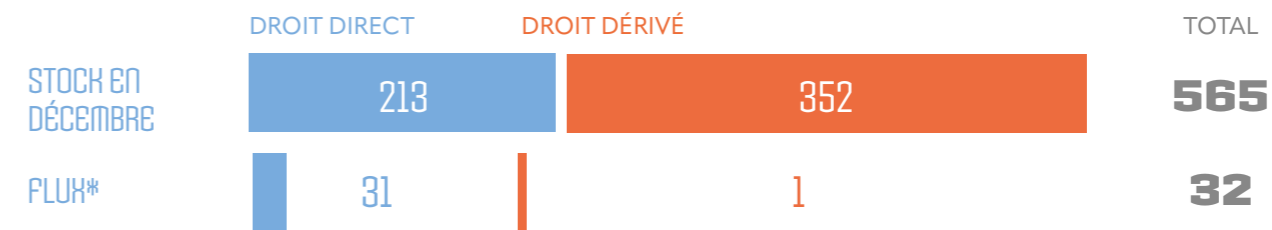
RÉPARTITION DU NOMBRE DE PENSIONS PAR TYPE DE DROIT

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
Stock en décembre	62 818	39 849	102 667
Ancienneté (à 50 / 52,5 et 55 ans)	21 285	13 404	34 689
Anticipée	3 303	2 137	5 440
Proportionnelle	6 255	5 453	11 708
Spéciale	30 328	16 840	47 168
Autre	1 647	2 015	3 662
Flux*	2 111	2 033	4 144

* Seules les pensions concédées en 2024 qui ont perçu un versement mensuel en 2024 sont dénombrées.
Le type « Autre » inclut les types de pensions suivant : coordination, substituée, conjoint collaborateur, PTO, AAP

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PENSIONS DE COORDINATION PAR TYPE DE DROIT



* Seules les pensions concédées en 2024 qui ont perçu un versement mensuel en 2024 sont dénombrées.
Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025

RÉPARTITION DU NOMBRE DISTINCT DE RETRAITÉS PAR TYPE DE DROIT



* Seules les pensions concédées en 2024 qui ont perçu un versement mensuel en 2024 sont dénombrées.
Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025

RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE EN DÉCEMBRE 2024



Source : Infocentre Penhir et Taxation, Traitement Enim, 21 février 2025



PRESTATIONS LÉGALES VIEILLESSE PAR TYPE DE DROIT EN 2024

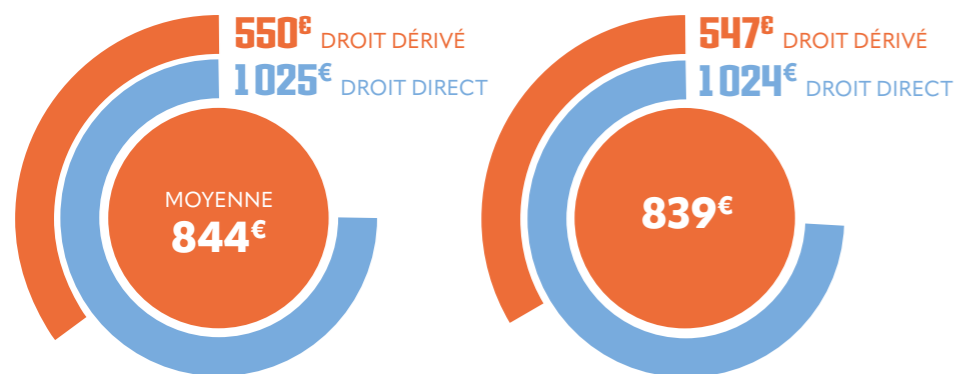
Prestations légales vieillesse	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
Avantages principaux hors majorations	738,01 M€	240,74 M€	978,7 M€
Minimum vieillesse	2,06 M€	1,17 M€	3,2 M€
Majorations	43,54 M€	17,84 M€	61,4 M€
Total prestations légales vieillesse	783,6 M€	259,8 M€	1 043,4 M€

Source : Balance comptable Enim - DCF, mars 2025

**MONTANT BRUT MOYEN DES RETRAITES
SERVIES PAR TYPE DE DROIT EN
DÉCEMBRE 2024**

MONTANT BRUT* MOYEN
PAR RETRAITÉ

MONTANT BRUT* MOYEN
PAR PENSION DE RETRAITE



**TAUX DE LIQUIDATION
DANS LES DÉLAIS
DES DROITS DIRECTS
ET DÉRIVÉS**

DROITS DIRECTS

99,8 %

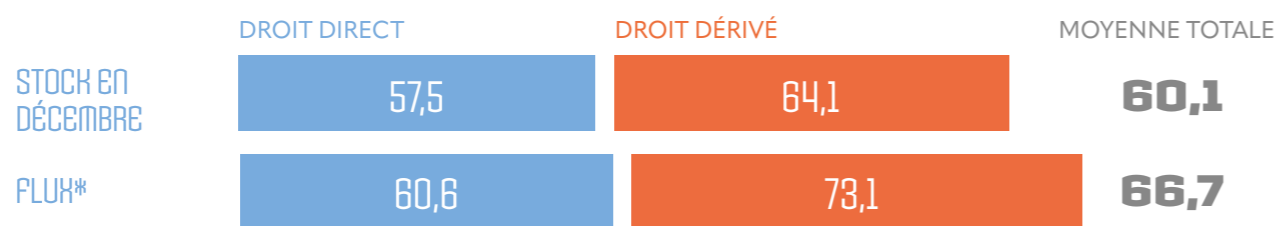
DROITS DÉRIVÉS

99,9 %

* Montant brut = montant principal + bonifications pour enfants.
Il s'agit des montants bruts avant retenue ordonnateur. Les arrérages ne sont pas comptabilisés.

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025

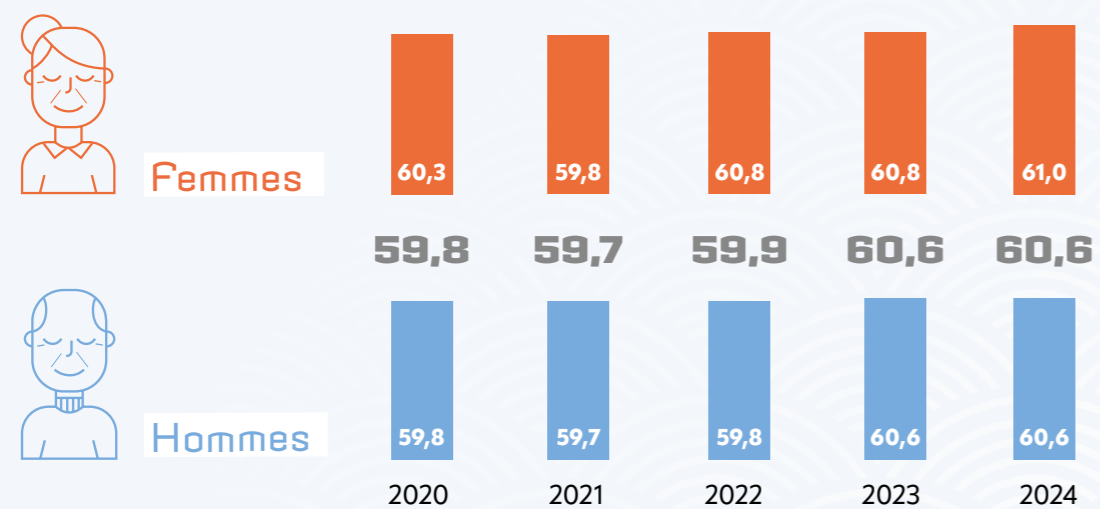
ÂGE MOYEN DE JOUISSANCE DES PENSIONS DE RETRAITE



* Seules les pensions concédées en 2024 qui ont perçu un versement mensuel en 2024 sont dénombrées.

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025

**ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DE JOUISSANCE DE RETRAITE
DE DROIT DIRECT PAR ANNÉE DE CONCESSION**



Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025



69 396 €

**MONTANT
DES CHARGES
EN € EN 2024**



DÉPENSES DE SANTÉ PAR TYPE DE PRESTATION

	2023	2024	VARIATION 2024-2023	
Prestations légales AT-MP	56 480 K€	55 696 K€	-783 K€	-1,39 %
Prestations d'incapacité temporaire	11 056 K€	9 781 K€	-1 275 K€	-11,53 %
Prestations exécutées en ville	9 733 K€	9 669 K€	-64 K€	-0,66 %
Prestations en nature	931 K€	819 K€	-112 K€	-12,00 %
Prestations en espèces	8 803 K€	8 850 K€	47 K€	0,54 %
Prestations exécutées en établissements	1 277 K€	112 K€	-1 165 K€	-91,23 %
Établissements sanitaires publics	949 K€	-98 K€	-1 047 K€	-110,30 %
Établissements médico-sociaux	0 K€	0 K€	0 K€	-
Cliniques privées	328 K€	210 K€	-118 K€	-36,06 %
Prestations d'incapacité permanente	45 424 K€	45 915 K€	491 K€	1,08 %

Source : Balance comptable Enim - DCF, mars 2025

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PENSIONNÉS AT-MP EN DÉCEMBRE 2024

Stock en décembre 2024	Droit direct	Droit dérivé	Total
Nombre distinct de pensionnés AT-MP (C3A inclus)	4 381	1 894	6 273
Nombre de pensions AT-MP (C3A inclus)	5 679	1 896	7 575
Pension d'invalidité accident (PIA)	5 052	1 463	6 515
Pension d'invalidité maladie professionnelle (PIMP)	621	433	1 054
Allocation de cessation anticipée d'activité amiante (C3A)	6	0	6

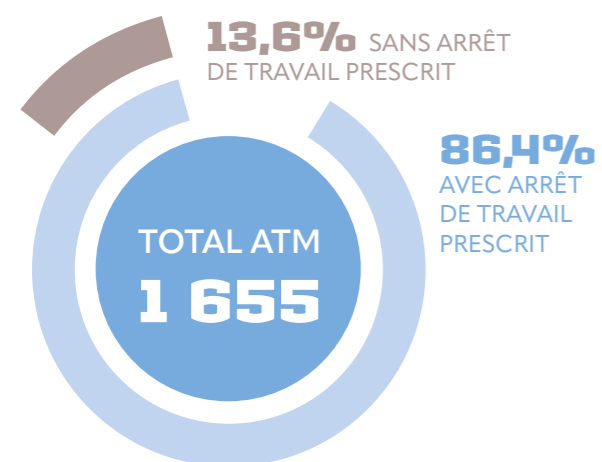
Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 21 février 2025

MONTANT DES PENSIONS AT-MP PAR TYPE DE DROIT EN 2024

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
Prestations légales d'incapacité permanente	18 M€	27,8 M€	45,8 M€
Prestations ACAATA et AT-MP FIE	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€

Source : Balance comptable Enim - DCF, mars 2025

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL MARITIME (ATM) ET DE TRAJET PAR TYPE D'ARRÊT EN 2024



	ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME	ACCIDENT DE TRAJET	TOTAL ATM
Avec arrêt de travail prescrit	1 379	51	1 430
Sans arrêt de travail prescrit	221	4	225
TOTAL	1 600	55	1 655

Les rechutes ne sont pas comptabilisées.
Source : Infocentre Maladie, Traitement Enim, 18 mars 2025

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL MARITIME (ATM) ET DE TRAJET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2024

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME	ACCIDENT DE TRAJET	TOTAL ATM	
Commerce	892	44	936	56,6 %
Cultures marines	119	3	122	7,4 %
Pêche	559	7	566	34,2 %
Plaisance professionnelle	30	1	31	1,9 %
Total	1 600	55	1 655	100 %

Les rechutes ne sont pas comptabilisées. Le secteur d'activité est déterminé à partir du genre de navigation.
Source : Infocentre Maladie, Traitement Enim, 18 mars 2025

RECONNAISSANCES DES MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) EN 2024

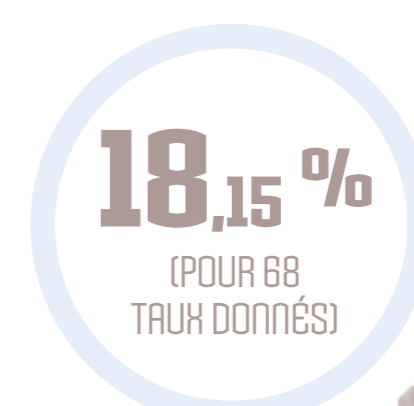
(données partielles sur 10 mois)

N° ET TITRE DU TABLEAU	NOMBRE DE RECONNAISSANCES MP	EN % DES MP TABLEAU
Tableau N° 30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation des poussières d'amiante	3	2,4 %
Tableau N° 30bis : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	4	3,2 %
Tableau N° 42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	6	4,8 %
Tableau N° 57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	95	76,0 %
Tableau N° 79 : Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif	5	4,0 %
Tableau N° 95 : Affections professionnelles de mécanique allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)	1	0,8 %
Tableau N° 97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	2	1,6 %
Tableau N° 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes	9	7,2 %
Total MP tableau	125	100 %

Source : Hippocrate décisionnel, Traitement Enim, 19 mars 2025

TAUX MOYEN D'INCAPACITÉ PERMANENTE PARTIELLE (IPP) ATTRIBUÉ EN 2024

Taux moyen d'IPP pour les taux d'IPP donnés en attribution pour les MP 2024
(données partielles sur 10 mois)



Source : Hippocrate décisionnel, Traitement Enim, 19 mars 2025





NOMBRE TOTAL DE DÉCLARANTS EN 2024

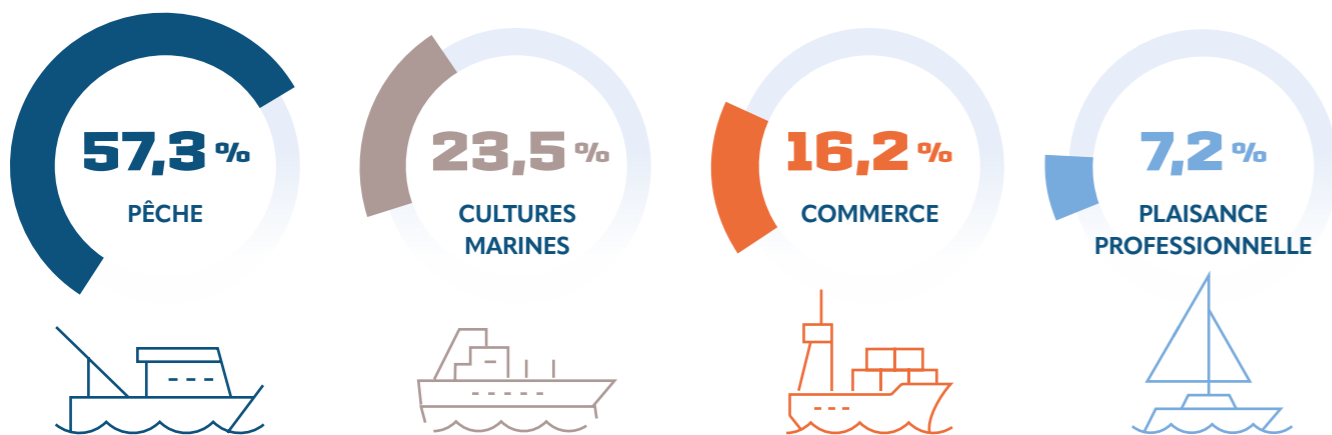


8 004 employeurs et marins non salariés ont déclaré au moins une activité en 2024

L'écart à la baisse du nombre de cotisants entre 2023 et 2024 est lié à la substitution des pseudo-SIRET par des SIRET réels dans les déclarations, ayant entraîné une évolution du nombre de numéros d'employeurs enregistrés.

Source : Infocentre Taxation, Traitement Enim, 18 mars 2025

PROPORTION DES DÉCLARANTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2024



Source : Infocentre Taxation, Traitement Enim, 18 mars 2025

Un déclarant peut exercer son activité dans différents secteurs au cours de l'année, c'est pourquoi la somme des pourcentages est supérieure à 100 %.

CHARGES

Dépenses exécutées au titre de l'année 2024, dont dépenses de gestion	33 703 460 €
Dépenses au titre de l'action sanitaire et sociale et prévention	3 405 228 €
Dépenses techniques (hors ASS)	1 533 759 945 €
TOTAL DES CHARGES	1 570 868 633 €

PRODUITS

COTISATIONS

Cotisations recouvrées ACOSS	158 449 839 €
CSG ACOSS	49 432 529 €
Cotisations recouvrées Enim	11 295 564 €
Cotisations prises en charge par l'État	76 017 695 €

SUBVENTIONS

Au titre de la subvention totale de l'État pour la branche Vieillesse	761 491 058 €
Au titre de la compensation Vieillesse généralisée	85 596 745 €
Au titre de la dotation d'équilibre Maladie CNAM	268 222 858 €
Au titre de la dotation d'équilibre AT-MP CNAM	55 428 145 €

AUTRES PRODUITS

FSV, congés paternité, etc...	6 813 999 €
Divers produits de gestion technique dont RCT	2 859 967 €
Divers produits de gestion courante (dont intérêts CSF, produits de cession d'immobilisation, frais de gestion facturés)	28 009 217 €
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	24 871 367 €

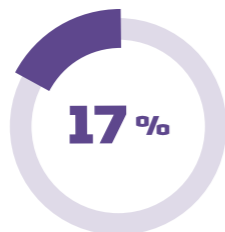
TOTAL DES PRODUITS	1 528 488 983 €
---------------------------	------------------------

NIVEAU DES RÉSERVES 100 246 083,00 €

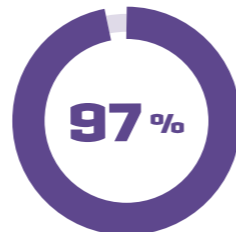
RÉSULTAT COMPTABLE

- 42 379 649,41 €

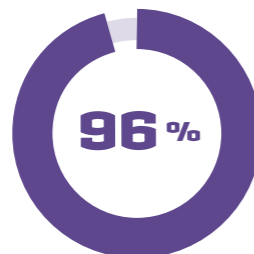
RESSENTI DE LA RÉITÉRATION
(INDICATEUR COG3)



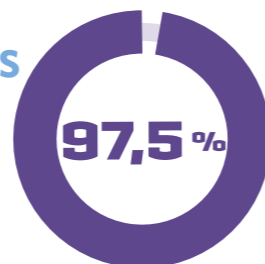
TAUX DE SATISFACTION TOUT MODE DE CONTACT
(INDICATEUR COG3)



TAUX DE SATISFACTION AU TÉLÉPHONE
(INDICATEUR COG3)



TAUX DE RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES DÉLAIS (10 JOURS)
(INDICATEUR COG3)



TÉLÉPHONE



94,5%
TAUX D'APPELS ABOUTIS EN 2024
(INDICATEUR COG3)

TÉLÉSERVICES

75%
TAUX D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES « MALADIE »
(INDICATEUR COG3)

27%
TAUX D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES « RETRAITE »
(INDICATEUR COG3)

ENIM.EU

41 029

VISITES EN MOYENNE CHAQUE MOIS
(+10,17 % par rapport à 2023)



ESPACE PERSONNEL ENIM



65 582
COMPTES OUVERTS
(au 31 décembre 2024)



1 960*
COMPTES OUVERTS EN 2024



19 651
VISITES EN MOYENNE CHAQUE MOIS
(+24,31 % par rapport à 2023)

* Depuis le 24/09/2024, les comptes des personnes décédées sont supprimés

NEWSLETTERS

25
NEWSLETTERS CIBLÉES ENVOYÉES



58,92%
TAUX D'OUVERTURE MOYEN



DÉLAI DE REMBOURSEMENT DES FEUILLES DE SOINS ÉLECTRONIQUES (9^{ÈME} DÉCILE) (INDICATEUR COG3)

4 JOURS

DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE C2S (9^{ÈME} DÉCILE) (INDICATEUR COG3)

34 JOURS

DÉLAI MOYEN DE RÈGLEMENT DE LA 1^{ÈRE} INDEMNITÉ JOURNALIÈRE (IJ) EN MHN POUR 90% DES DOSSIERS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (INDICATEUR COG3)

28,1 JOURS

TAUX D'ATTRIBUTION DES PENSIONS EN DROITS DIRECT ET DÉRIVÉ MIS EN PAIEMENT DANS LE DÉLAI REQUIS (31 JOURS) (INDICATEUR COG3)

99,9%

INDICATEUR DE RISQUE RÉSIDUEL EN FRÉQUENCE (IRRF) : TAUX DE DOSSIERS MIS EN PAIEMENT AVEC ERREUR AYANT UN IMPACT FINANCIER - RETRAITE (INDICATEUR COG3)

0,25%

TAUX D'INCIDENCES FINANCIÈRES DES ERREURS RÉSIDUELLES (TIFR) - RETRAITE (INDICATEUR COG3)

0,02%





NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES AIDES INDIVIDUELLES EN 2024

1 701 AIDES FAVORISANT LE MAINTIEN À DOMICILE

242 AIDES EN LIEN AVEC LE DÉCÈS

84 AIDES EN LIEN AVEC L'ACCIDENT, LA MALADIE, LA MATERNITÉ

8 AIDES AU TITRE DU HANDICAP

2 035
BÉNÉFICIAIRES AU TOTAL

DÉPENSES AU TITRE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ET PRÉVENTION

3 405 228 €



38 000

AVIS DONNÉS EN 2024
DONT 14 451 AVIS HIPPOCRATE
(données partielles sur 10 mois)



180

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE MALADIE PROFESSIONNELLE
(données partielles sur 10 mois)



CONSEIL DE SANTÉ

LE CONSEIL DE SANTÉ S'EST RÉUNI

7 FOIS POUR EXAMINER

76 DOSSIERS

COMMISSION STATUANT EN MATIÈRE MÉDICALE (CSMM)

66 RECOURS ONT ÉTÉ ÉTUDIÉS PAR LA CSMM AU COURS DE

11 SÉANCES

5 152

AVIS DONNÉS SUR ARRÊTS PAR LE SCM
(données partielles sur 10 mois)



NOMBRE DE SIGNALEMENTS TRAITÉS (INDICATEUR COG3)

322 DONT **255** EXTERNES

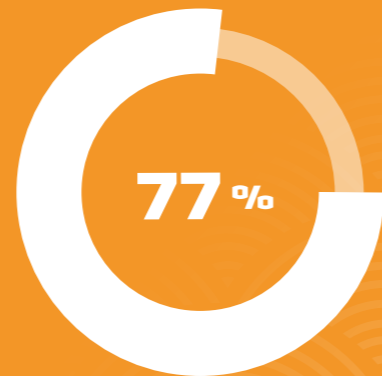
MONTANT DES PRÉJUDICES FRAUDULEUX CONSTATÉS EN 2024 (INDICATEUR COG3)

343 K€

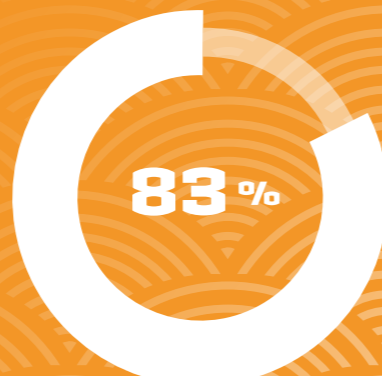
MONTANT TOTAL DES PRÉJUDICES FRAUDULEUX ET/OU FAUTIFS ÉVITÉS (INDICATEUR COG3)

937 K€

TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS FRAUDULEUX ET FAUTIFS CONSTATÉS (INDICATEUR COG3)



TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS NON FRAUDULEUX (INDICATEUR COG3)



CONTENTIEUX

RECOURS CONTRE TIERS

953 DOSSIERS AMIABLES en cours au 31/12/2024

724 DOSSIERS JUDICIAIRES en cours au 31/12/2024

MONTANT DU RECOUVREMENT POUR LE RCT

2 493 777 €

CONTENTIEUX GÉNÉRAL

63 DOSSIERS RPM en cours toutes instances confondues

13 DOSSIERS AVM en cours toutes instances confondues

18 DOSSIERS CONTENTIEUX TECHNIQUES en cours toutes instances confondues

FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

52 CONTENTIEUX en cours au 31/12/2024

23 NOUVEAUX RECOURS OUVERTS au 31/12/2024

21 DÉCISIONS RENDUES au 31/12/2024

FRAUDE

24 DOSSIERS en cours au 31/12/2024

PRÉ-CONTENTIEUX

RAPO

364 RAPO (213 RAPO administratifs et 151 RAPO médicaux)

TAUX D'ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2023

+27,72% 285 RAPO en 2023 (204 administratifs et 81 médicaux)

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE
NOMBRE TOTAL DE RAPO AYANT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN DEVANT LA CRA

125 RAPO

75% RAPO CONFIRMÉS EN CRA

82%

POURCENTAGE DE RÉPONSES APPORTÉES DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE DE DEUX MOIS

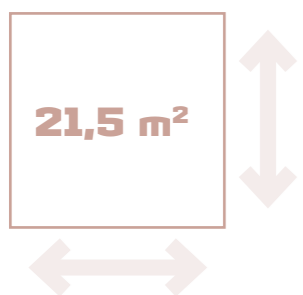


NOMBRE D'ETPT
289

**TAUX D'ABSENTÉISME
POUR MALADIE DE COURTE
DURÉE INFÉRIEURE À 8 JOURS**
(INDICATEUR COG3)
0,4%

**TAUX D'INSERTION
DES AGENTS RQTH**
9,1%

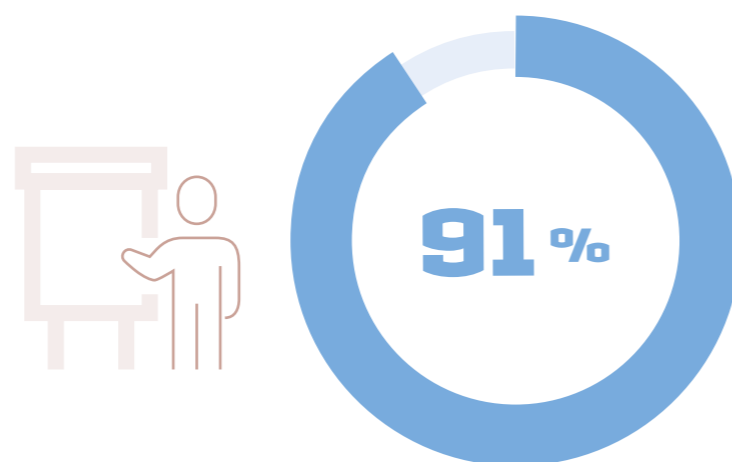
**RATIO DE SURFACE UTILE
EN M² SUB PAR RÉSIDENT**
(INDICATEUR COG3)



NOMBRE D'ASSURÉS PAR ETP (INDICATEUR COG3)



**TAUX DE FORMATION
DES AGENTS (INDICATEUR COG3)**



**TAUX D'ÉVOLUTION DE LA
CONSOMMATION D'ÉNERGIE**
(INDICATEUR COG3)
- 12,9%

GLOSSAIRE

ACAATA : Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale

ALD : Affection longue durée

ASS : Action sanitaire et sociale

ATM : Accident du travail maritime

AT-MP : Accidents du travail et maladies professionnelles

AVM : Assurance vieillesse des marins

C3A : Allocation de cessation anticipée d'activité amiante

CA : Conseil d'administration

CG : Contentieux général

CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale

CMRA : Commission médicale de recours amiable

CNAM : Caisse nationale d'assurance maladie

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

COG : Convention d'objectifs et de gestion

CRA : Commission de recours amiable

CRAPEM : Centre Ressource d'Aide Psychologique en Mer

CRPCEN : Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires

CSA : Comité social d'administration

CSF : Crédit social des fonctionnaires

CSG : Contribution sociale généralisée

CSMM : Commission statuant en matière médicale

CSPP : Complémentaire santé participative

CSS OU C2S : Complémentaire santé solidaire

CSSCT : Commission santé, sécurité et conditions de travail

CT : Contentieux technique

DOM : Départements d'outre-mer

DSN : Déclaration sociale nominative

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

EN3S : École nationale supérieure de la sécurité sociale

ETP : Équivalent temps plein

ETPT : Équivalent temps plein travaillé

FIE : Faute inexcusable de l'employeur

FSE : Feuilles de soins électroniques

FSP : Feuilles de soins papier

FSV : Fonds de solidarité vieillesse

IJ : Indemnités journalières

IMP : Institut maritime de prévention

IPP : Incapacité permanente partielle

IRRF : Indicateur de risque résiduel en fréquence

MHN : Maladie hors navigation

MP : Maladie professionnelle

PIA : Pension d'invalidité accident

PIMP : Pension d'invalidité maladie professionnelle

RAPO : Recours administratif préalable obligatoire

RASS : Règlement d'action sanitaire et sociale

RCT : Recours contre tiers

RPM : Régime de prévoyance des marins

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SCM : Service du contrôle médical

SPSI : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

TIFR : Taux d'incidences financières des erreurs résiduelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE L'ENIM
27 quai de Solidor - CS 31854 - 35418 Saint-Malo Cedex

Directeur de la publication : M. Laurent GALLET

Rédaction : Mission communication de l'Enim en collaboration avec les services et partenaires cités dans le rapport

Maquette : RC2C

Copyright des photos :

Enim : pages 2, 3, 4, 5, 13, 14, 15, 16, 17, 23, 26, 32, 33, 35

Shutterstock : couverture, pages 5, 6, 9, 11, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 30, 31, 34, 35, 37, 39, 40, 42, 43, 44, 45, 47, 51, 52, 55, 56, 57, 58 - Istock : pages 29, 46, 49, 60

ESPACE PERSONNEL

Toutes vos démarches en ligne sur
www.enim.eu

NOUS CONTACTER

PAR TÉLÉPHONE

0809 54 00 64

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

- **CHOIX 1** : Santé
- **CHOIX 2** : Accidents du travail ou Maladies Professionnelles
- **CHOIX 3** : Retraite - Pensions
- **CHOIX 4** : Action Sociale
- **CHOIX 5** : Recouvrement
- **CHOIX 6** : Cotisations (carrières, validation de services, surclassement et conjoint collaborateur)

PAR COURRIEL

sante@enim.eu
retraite@enim.eu
action.sociale@enim.eu
employeurs-carrieres@enim.eu
prevention@enim.eu
atmp@enim.eu
reclamation@enim.eu
contentieux@enim.eu
recoursamiable@enim.eu

PAR COURRIER POSTAL

UNE SEULE ADRESSE POUR
TOUS VOS COURRIERS
POSTAUX :

Enim
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex